

# Périmètre de l'article 80

## Patient hospitalisé dans un établissement A (MCO-UHCD/SSR/PSY)



Exclusion du périmètre: transfert régulier par l'AMU-centre 15 / réalisé par un SMUR / avion / bateau

### Transfert vers un autre établissement



### Autre type de transfert provisoire

#### Transfert définitif

#### Transfert provisoire

B = MCO-SSR-PSY

A prescripteur

Domicile ou assimilé  
(EHPAD – USLD)

Assurance maladie\*  
A prescripteur

A et B  
Même champ d'activité

A prescripteur

A et B  
Champs d'activité différents

PIA externe

A prescripteur

PIA séjour

B prescripteur

Séance de dialyse  
hors centre

Si A = MCO

A prescripteur

Si A = SSR ou PSY

B prescripteur

Séance de dialyse en centre, de  
chimiothérapie, de radiothérapie

B prescripteur

#### Permission de sortie vers le domicile, EHPAD, ESMS ou USLD

Pour motif thérapeutique ou  
organisation liée à l'établissement

A prescripteur

Pour convenance personnelle

A la charge du patient

#### Transfert « hors murs » en structure libérale ou centre de santé

Exception

Séance de radiothérapie

A prescripteur

Assurance Maladie\*

Prescripteur : qui prescrit le transport et en assume la charge

\* Assurance Maladie: Article R 322-10 CSS. La prescription de transport sera rédigée par le demandeur

PIA : prestation inter-activité

Transfert provisoire: moins de 48 heures, moins de 2 nuitées

Mise à jour: 02/10/2018

# Périmètre de l'article 80

## Patient hospitalisé à domicile



Exclusion du périmètre: transfert régulé par l'AMU-centre 15 / réalisé par un SMUR / avion / bateau

### Transfert vers un autre établissement



B

#### Transfert définitif

#### Transfert provisoire

Séance de dialyse hors centre

Si B relève du champ MCO

Si B relève des champs SSR / PSY

Séance de dialyse en centre, de chimiothérapie, de radiothérapie

Si PIA externe

Si PIA séjour

B prescripteur

B prescripteur

En lien avec le protocole de soins ou le motif d'hospitalisation

HAD prescripteur

Absence de lien avec le protocole de soins ou le motif d'hospitalisation

HAD prescripteur Assurance Maladie \*

### Autre type de transfert provisoire

#### Transfert « hors murs » en structure libérale ou centre de santé

Exception

Séance de radiothérapie

En lien avec le protocole de soins ou le motif d'hospitalisation

HAD prescripteur

Absence de lien avec le protocole de soins ou le motif d'hospitalisation

HAD prescripteur Assurance Maladie \*

Structure libérale Assurance Maladie

Prescripteur : qui prescrit le transport et en assume la charge.

Prescripteur mais qui n'en assume pas la charge

PIA : prestation inter-activité

Transfert provisoire: moins de 48 heures, moins de 2 nuitées

\* Règles de droit commun

Mise à jour: 02/10/2018